

DEC190708DR08

**Décision portant nomination de M. Sylvain ROGER aux fonctions d'Assistant de Prévention au sein de l'UMR7347 intitulée « Matériaux, Microélectronique, Acoustique, Nanotechnologies » - GREMAN.**

**LA DIRECTRICE PAR INTERIM,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC183090INSHS du 21 décembre 2018 portant nomination de Mme Isabelle LAFPEZ aux fonctions de Directrice par Intérim de l'unité mixte de recherche UMR7347 intitulée « Matériaux, Microélectronique, Acoustique et Nanotechnologies » - GREMAN ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 08 octobre 2012 ;

Considérant que M. Sylvain ROGER a suivi la formation initiale d'assistant de prévention, organisée par le Pôle Compétences et Formation du CNRS, du 23 avril au 24 octobre 2012;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Sylvain ROGER, technicien de classe exceptionnelle, est nommé aux fonctions d'Assistant de Prévention au sein de l'unité UMR7347, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

M. Sylvain ROGER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'Assistant de Prévention, M. Sylvain ROGER est placé directement sous l'autorité de la Directrice de l'Unité.

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Blois, le 19 avril 2019

La Directrice par Intérim de l'Unité  
Isabelle LAFFEZ

Visa du Président de l'Université de Tours  
M. Philippe VENDRIX

Visa du Délégué Régional du CNRS  
M. Ludovic HAMON